

CGA 28.1 - assurance de base biathlon

Explications aux CGA

Base

Les «Conditions générales d'assurances» **CGA de l'USS Assurances** font référence. La couverture couvre uniquement les dommages liés à l'activité de tir durant un biathlon (entraînements et manifestations des membres des sociétés selon liste).

L'assurance de base couvre les dommages en cas:

- Responsabilité civile / Somme assurée CHF 5'000'000.00
- Accident
- Appareils de sport et assurance casco pour l'équipement (la couverture vaut uniquement durant la présence sur l'installation de tir)

L'assurance est complémentaire. L'assurance personnelle, assurance accident, SUVA, assurance maladie ou autre interviennent en premier lieu. Si l'auteur du dommage est connu, c'est son assurance privée qui intervient. Dans la majorité des cas, l'assurance fait recours auprès de l'USS Assurances.

Particularité d'une installation de tir de biathlon

Lors des manifestations de tir (dans un stand de tir comme sur un parcours), les prescriptions de sécurité du DDPS, de la FST, de Swiss Ski, IBU et ISSF doivent être respectées. Tant les installations permanentes que celles installées temporairement (exploitation d'été et d'hiver) ne peuvent être exploitées qu'avec l'autorisation d'un Officier fédéral de tir ou d'une personne compétente pour les installations de tir de l'USS Assurances. Les installations temporaires doivent être complétées par un plan de situation établi lors de l'expertise de l'OFT afin que les mesures de sécurité soient respectées, lors des entraînements et compétitions de la saison.

Les installations de tir du biathlon doivent être signalées par un sac de signalisation. A proximité de ce sac doivent être affichées les informations importantes doivent être affichées: informations générales (promeneurs à proximité etc), heures d'utilisation de l'installation, affiche en cas d'accident, description des dangers/plan de barrage, personnes responsables et atteignables, informations spécifiques au lieu. Pour les tirs de nuit des prescriptions spéciales sont édictées.

Des mesures spécifiques doivent être prises afin que les douilles et les projectiles (plomb) soient récupérés dans leur totalité. Ils doivent être éliminés selon les prescriptions en vigueur.

Direction- /Surveillance de l'exploitation de tir

L'exploitation de tir doit être sous la surveillance d'un fonctionnaire responsable (directeur ou moniteur de tir). Des tirs avec personnes non membres (entraînement supra régional) ne peuvent avoir lieu qu'en présence d'un directeur ou moniteur de tir. Pour le tir de personnes invitées (invités de la société) une liste nominative doit être établie et disponible sur l'installation.

Pour le surplus, les prescriptions spécifiques de chaque installation doivent être respectées.

Pour quelles manifestations une assurance spéciale doit-elle être conclue?

- Tir de nuit sur installation expertisée
- Organisation et réalisation de concours nationaux, Championnat Suisse
- Organisation et réalisation de championnats internationaux ou continentaux

Coopérative USS Assurances

HR. Liechti

R. Schmutz

